

LES Confiseries MENER

DANS LA POLICE

Commissaire de police. — M. Bouton, commissaire de police de 1re classe à Charleville, est nommé commissaire spécial de police de 1re classe à Lille.

Inspecteurs de police. — MM. Marc, inspecteur principal de police spéciale de 1re classe, officier de police judiciaire à Lille, est nommé en la même qualité à Amiens; Leceret, inspecteur de police à titre provisoire à la gare d'Orsay, candidat civil admis, est nommé inspecteur stagiaire de police spéciale à Lille; Bismant, inspecteur de police à titre provisoire à la 2e brigade régionale à Lille, candidat civil admis, est nommé inspecteur stagiaire de police spéciale à Menton (Alpes-Maritimes), intérêt de service; Orsini, candidat militaire admis, est nommé inspecteur stagiaire de police mobile à la 2e brigade régionale à Lille, en remplacement de M. Verdi; M. Deschodt, candidat militaire admis, est nommé inspecteur stagiaire de police spéciale à Faignies.

SPORTS

(SUITE DE LA SIXIEME PAGE)

LA COUPE DES FLANDRES

U.S. TOURQUENNOISE PAR 7 A 2 J.A. ARMENTIERES BAT

Devant une belle galerie, Harbire, M. Wainne qui dirigea la partie a la satisfaction générale, strilla le coup d'envoi aux équipes suivantes :

J.A.A. Guntz, Delmotte et Gourdin, Dourion I, Charlet, Dourion II, Jules Wainne, Gaston Wainne, Dherbecourt, Wainne, Deruyter.

U.S.T. : Morant, Millicamps, Vandamme, Jacques Balyn, Stelander, Martin, Hoste, Braune Harid et Herman.

Dès le coup d'envoi donné par les U.S.T., les locaux interpellent et passent redoublées entre Wainne et Dherbecourt, marquant par ce dernier à la première minute, un but de toute beauté.

Peu après les Armentierois recèdent et Wainne signe le deuxième but. Le jeu est plaisant à suivre et Tourquennois montre de ses qualités en amorçant quelques belles offensives.

Sur l'une d'elles, Delmotte l'arrière local débordé marque contre son propre camp. La reprise due à Jaume et Noir a usé de sa force et Jules Wainne qui s'est enfin retrouvé, marque le troisième but.

Les locaux marquent encore avant le repos deux nouveaux buts par Dherbecourt et Jules Wainne. Après la reprise les Armentierois résistent et passent la défense locale qui se dépense avec énergie bien aidée par ses demi's Armentierois à la suite d'un coup franc contre son camp, se dégage, Deruyter passe à Michel Wainne lequel transmet à Jules Wainne qui marque le sixième but. Il y a 25 minutes que l'on rejoue. La partie reprend avec des alternatives diverses et à la 34e minute, l'ailier tourquennois Martin marque pour son camp.

Peu après, Dherbecourt, score à nouveau et après de beaux arrêts de Guntz le keeper local le match se termine sur le résultat de 7 buts à 2, en faveur de la J.A.A.

J.C. LA MADELEINE BAT O.B. HALLUIN PAR 7 A 1

En première mi-temps, départ rapide des Madeleinois qui scorent trois fois avant le repos.

A la reprise, Halluin marque un but; les locaux résistent et passent la défense locale qui se dépense avec énergie bien aidée par ses demi's Armentierois à la suite d'un coup franc contre son camp, se dégage, Deruyter passe à Michel Wainne lequel transmet à Jules Wainne qui marque le sixième but. Il y a 25 minutes que l'on rejoue. La partie reprend avec des alternatives diverses et à la 34e minute, l'ailier tourquennois Martin marque pour son camp.

Peu après, Dherbecourt, score à nouveau et après de beaux arrêts de Guntz le keeper local le match se termine sur le résultat de 7 buts à 2, en faveur de la J.A.A.

LA COUPE D'ARTOIS

STADE HENINOIS BAT E.S. BULLY PAR 4 BUTS A 3

A 14 h., l'arbitre M. Courquin donne le coup d'envoi. Les locaux, de suite en action envahissent le camp des stelliens et obligent la défense à s'employer, ce que les locaux ne craignent pas de faire. Elle ne pourra cependant pas empêcher les Heninois d'ouvrir le score à la 10e minute. Poutetts par ce but les Bullysiens partent à l'attaque et obtiennent un corner qui est repoussé. Réaction de l'arbitre et on a suivi d'une riposte des « vertes » qui parviennent à égaliser. Sans se laisser ébranler, les locaux passent à l'attaque et marquent un deuxième but. Le jeu s'empare et les locaux marquent un troisième but. Les stelliens, amputés d'un joueur, résistent et profitent d'une ouverture pour sauver l'honneur quelques minutes avant la fin sans que que les locaux n'aient pu profiter de leur avantage. Une tentative des locaux échoua de peu et la fin est sifflée sur le score de 4 buts à 1 en faveur du S.C. Hazebrouckois.

SPORTS

LA COUPE D'ARTOIS

STADE HENINOIS BAT E.S. BULLY PAR 4 BUTS A 3

A 14 h., l'arbitre M. Courquin donne le coup d'envoi. Les locaux, de suite en action envahissent le camp des stelliens et obligent la défense à s'employer, ce que les locaux ne craignent pas de faire. Elle ne pourra cependant pas empêcher les Heninois d'ouvrir le score à la 10e minute. Poutetts par ce but les Bullysiens partent à l'attaque et obtiennent un corner qui est repoussé. Réaction de l'arbitre et on a suivi d'une riposte des « vertes » qui parviennent à égaliser. Sans se laisser ébranler, les locaux passent à l'attaque et marquent un deuxième but. Le jeu s'empare et les locaux marquent un troisième but. Les stelliens, amputés d'un joueur, résistent et profitent d'une ouverture pour sauver l'honneur quelques minutes avant la fin sans que que les locaux n'aient pu profiter de leur avantage. Une tentative des locaux échoua de peu et la fin est sifflée sur le score de 4 buts à 1 en faveur du S.C. Hazebrouckois.

Les fêtes seront plus joyeuses avec le Tenor

Leur Montage Spécial assure aux Tenor Super une musicalité incomparable. L'élégance de leur carrosserie séduit les plus difficiles. Leurs prix les mettent à la portée de tous.

80 Frs PAR MOIS

DÉMONSTRATIONS ET AUDITIONS CHEZ :

RADIO-GAMBEITA
226 bis, rue Léon-Gambetta, LILLE.

RADIO-GAMBEITA
73, rue de Tournai, LILLE

Établissements G. E. P. M. A.
80, rue du Moine, LILLE.

A. FACON
76, rue Jeanne-d'Arc, LILLE

LEMORET
19, rue François-Herbo, ORCHIES.

DEGROIS
76, rue d'Arras, AIRS-SUR-LA-LYB.

BOURGEOIS-DUHAIME
Rue Bréquière, ALLOUAGNE.

Pierr CHARLET
43, rue des Trois-Visages, ARRAS.

MAHIEUX
8, rue Amiral-Courbet, BERCK-PLAGE.

DUMURET
38, rue de la République, BRUAY-en-ARTOIS.

FACON-VITAL
61, rue Saint-Géry, VALENCIENNES.

MAREHAL
184, rue de Villars, DENAIN.

FOUQUET
10, rue de Paris, CAMBRAI.

HAUTIER
53 bis, rue d'Hautmont, MAUBEUGE.

DUMOULIN
37, rue Jean-Jaures, RAISMES.

LEMAIRE
56, rue de LA LENS.

SILVAIN
24, rue Elie-Gruyelle, HENIN-LIETARD.

AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

Importante réunion des Agriculteurs du Nord à Cambrai

On y a entendu les intéressants exposés de MM. Potié, Despres et Merchieux, puis un banquet eut lieu.

Mardi, à 10 h. 30, s'est tenue, en la salle des cérémonies, la réunion mensuelle des membres du Comité Agricole de l'arrondissement de Cambrai.

Étaient présents au Bureau : MM. Paul Bersez, sénateur; Leriche, président du Comité; Alfred Le Roy; Gabret; Hautecœur; G. Potié, président de la Société des Agriculteurs du Nord; Bataille, vice-président; M. Despres, ancien président; L. Merchieux, secrétaire général; J. Motte, Lelou, Langrand.

Après cette réunion se déroula la séance solennelle de la Société des Agriculteurs du Nord.

Au début de la séance, M. Leriche se déclara flatté de se trouver aux côtés de MM. Potié, Despres, Merchieux, etc. Il parla ensuite de son rapport qui existe entre le Comité Agricole et la Société des Agriculteurs du Nord, et se dit heureux de recevoir les représentants de l'actif groupement professionnel qui est à la tête de la défense de l'agriculture.

L'EXPOSE DE M. POTIE

M. POTIE, président de la Société, fit un exposé très documenté des travaux de la Société au cours de l'année écoulée. Il montra avec quelle ardeur les dirigeants se sont efforcés de trouver des remèdes au marasme dans lequel se débat l'agriculture. Il fit une comparaison entre les coefficients appliqués aux produits que...

L'AUGMENTATION DU PRIX DU LAIT A PARIS

En raison de la diminution sensible de la production et de la tendance favorable des cours des dérivés du lait, le Comité permanent de l'Assemblée des Présidents de Chambres d'Agriculture a décidé de proposer au Sénateur Joseph Faure, à retenir le jeudi 12 Décembre au Ministère de l'Agriculture...

LA REVALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Le Comité permanent de l'Assemblée des Présidents de Chambres d'Agriculture a décidé de proposer au Sénateur Joseph Faure, à retenir le jeudi 12 Décembre au Ministère de l'Agriculture...

LA SITUATION ECONOMIQUE

M. Louis MERCHIEUX, le vétérinaire et secrétaire général de la Société, expose ensuite la situation économique. Il parla de la crise, de ses effets, englobant toutes les nations dans son emprise destructrice. On a parlé de revalorisation l'écrêtement. C'est un mot à mot; qu'on ne fait pas pour arriver? Faut-il encore diminuer la valeur de notre monnaie? Il se déclara nettement opposé à cette mesure. On a parlé de la suppression de la viande, etc.

Abordant la matière de l'état sur le marché du blé; le cultivateur a non seulement le droit de moulin son blé pour ses besoins personnels, mais aussi pour le vendre, c'est son droit strict et il ne fait pas office de commerçant; il écoulé ses produits.

M. Potié remercia les orateurs et leva la séance.

Le banquet

A 13 heures, les membres du Comité Agricole et de la Société des Agriculteurs du Nord, se réunirent en un banquet, à l'Hôtel du Mouton Blanc.

Autour de MM. Georges Potié et P. Leriche, avaient pris place les personnalités déjà citées, auxquelles s'étaient joints MM. Despres, Merchieux, Bataille, conseiller général; E. Carpentier et A. Rosa, adjoints; Mulot, directeur de la Caisse Agricole; Phélinpin, directeur du Crédit Immobilier; Rénay, directeur de la Coopérative Agricole; Jean et Fernand Leriche; G. Moreau; Madrin, professeur d'agriculture; Moine, vétérinaire départemental, successeur de M. Hautecœur; F. Coupez, etc.

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Avesnes-lez-Comtes, 24. — Beurre, 8 à 9 fr. le kilo; œufs, 18 fr. le quarton; poulet, 16 à 18 fr. la c.; canard, 25 à 30 fr. la c.; lapin, 14 à 18 fr. p.; oie, 25 à 30 fr. p.; dinde, 28 à 40 fr. p.; canard, 25 à 30 fr. p.; dindon, 28 à 40 fr. p.; canard, 25 à 30 fr. p.; dindon, 28 à 40 fr. p.; canard, 25 à 30 fr. p.; dindon, 28 à 40 fr. p.

Pour 1936, votre plus belle résolution !

Prendre soin de votre santé !

Quels que soient vos projets et vos désirs, vous ne les réaliserez à bien que si vous n'êtes pas malade. Or, il y a de petits maux : maux de tête, insomnie, lourdeur d'estomac, ou de maux plus graves tels que congestion du foie, affectés des reins ou de la circulation sanguine, leur répercussion se fait sentir immédiatement sur le moral et l'activité s'en trouve diminuée. Le premier point consiste donc à protéger la santé !

LE CONTINGENTEMENT DES MOULINS

La aussi, M. DESPRES estima qu'il y avait des mesures urgentes à prendre de créer de nouveaux moulins ou d'augmenter la production des existants. Il doute fort des résultats que pourra obtenir la commission qui statuera sur la production de chaque moulin. Et il y a dix mille moulins, comment arriver à avoir un résultat ? Et il compara la méthode avec celle employée pour les sucres, qui ne sont que 200 ou 300, ou 400, et qui sont contrôlés par un seul travail ininterrompu; alors, pour les moulins...

LA REVALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Le Comité permanent de l'Assemblée des Présidents de Chambres d'Agriculture a décidé de proposer au Sénateur Joseph Faure, à retenir le jeudi 12 Décembre au Ministère de l'Agriculture...

Demandez à PAUL GIORDANO sa nouvelle Revue Illustrée N° 27 où figurent ses dernières créations.

PAUL GIORDANO - Ateliers et expositions : 22, Rue Marsoulin - PARIS. (Téléphone : Did. 04-28).

LE SERVICE POSTAL DANS LA PÉRIODE DU NOUVEAU AN

La direction régionale de P. T. T. à Lille nous communique au sujet du service postal dans la période du Nouvel An, les renseignements suivants :

(a) Ouverture des bureaux. — Le dimanche 29 décembre et le mercredi 1er janvier, les guichets seront ouverts à tous les bureaux de poste de 8 heures à 12 heures, et de 14 heures à 18 heures, suivant l'importance de ces bureaux.

(b) Dépôt des correspondances. — En vue d'éviter l'encombrement consécutif aux dépôts au maximum, les administrations des Postes demandent instamment au public de vouloir bien limiter le nombre de lettres et de cartes postales déposées à l'époque du renouvellement de l'année.

(c) Tarifs. — Elle prie les expéditeurs de lui faciliter, dans la plus large mesure, en observant cette précaution, l'accès de son bureau, afin qu'il soit possible de lui adresser à l'époque du renouvellement de l'année.

Elle rappelle, par ailleurs, que les tarifs applicables aux cartes de vœux, aux cartes postales illustrées et aux cartes dites « mignonnettes » sont les suivants :

PENDULE ELECTRIQUE SECTEUR

L. P. ERICSSON

CHEZ LES HORLOGERS OU ELECTRICIENS

I. — Cartes de vœux

a) Régime intérieur ou franco-colonial. — 0 fr. 20, lorsque les cartes contiennent les indications imprimées ou manuscrites autorisées pour les imprimés; 0 fr. 25, lorsqu'elles ne portent que cinq mots au maximum, imprimés ou manuscrits, félicitations, remerciements, compliments ou autres formules de politesse; 0 fr. 50 dans tous les autres cas.

II. — Cartes postales illustrées

a) Régime intérieur ou franco-colonial. — Lorsque ces objets satisfont aux conditions de dimensions minima des cartes postales, 0 fr. 20, lorsqu'elles ne portent que cinq mots de correspondance inscrite dans la motte; 0 fr. 25, lorsqu'elles ne portent que cinq mots de correspondance inscrite dans la motte; 0 fr. 25, lorsqu'elles ne portent que cinq mots de correspondance inscrite dans la motte.

III. — Cartes dites « Mignonnettes »

a) Régime intérieur et franco-colonial. — Lorsque ces objets satisfont aux conditions de dimensions minima des cartes postales, 0 fr. 20, lorsqu'elles ne portent que cinq mots de correspondance inscrite dans la motte; 0 fr. 25, lorsqu'elles ne portent que cinq mots de correspondance inscrite dans la motte; 0 fr. 25, lorsqu'elles ne portent que cinq mots de correspondance inscrite dans la motte.

noël tragique

par Henri Demesse

— Allons-y !... Ouf !... Je donnerais cent francs de bon cœur pour que la séance ait pris fin.

M. Loiseau soupira.

Son maître clerc parut, un petit vieux au visage glabre, à mine de bedeau râpé, et qui exarçait depuis quarante ans sa profession, le connaissant, le Code et son envers...

— Faites entrer les frères Louvain, ordonna-t-il.

Maintenant il faisait nuit noire. Quelques points lumineux brillaient, au dehors, derrière les croisées des maisons, sur le port.

Dans le silence, après la sortie du maître clerc, on entendit le vent gémir. Le commandant était assis sur un fauteuil, à gauche du bureau du notaire.

Sa tête apparaissait vaguement dans la pénombre faite par l'abat-jour de la lampe.

La porte du poêle était trouée d'une petite porte de tirage par laquelle passait une lueur vive, qui éclairait la carpe et le carreau, faisait briller la chaîne de montre et les breloques au gilet du commandant, ainsi que le fermoir d'argent de la sacoche et mettait sur le plastron de sa chemise comme une tâche rouge.

L'horloge grince dans un décalage de vieilles roues et sonna quatre heures.

Jacques et François Louvain entrèrent, introduits par le maître clerc, qui se retira aussitôt.

Tous les deux, portaient leur manteau sur le bras.

Jacques était très pâle...

Le masque de François, au contraire, rougeoyait, et ses yeux ardoient...

Il y eut un échange de saluts rapides.

— Asses-vous, messieurs, dit M. Loiseau, très affable, le sourire aux lèvres, une ride creuse au front.

Il indiqua des chaises devant son bureau.

Jacques et François prirent place.

Et François vit d'abord le geste embarrassé de M. Duroc s'efforçant de placer, de sa seule main gauche, dans sa sacoche défilée, une dernière liasse de billets de banque.

Un moment, sa face qui s'était légèrement penchée en avant, apparut en pleine lumière, tourmentée.

— Monsieur, se crispa avec celui du commandant qui reçut comme un choc et tressaillit.

— Vous nous avez fait attendre, monsieur Loiseau, dit François tout de suite agressif. — Il y a plus d'une heure que nous sommes là... Nous avons vu passer dix personnes devant nous. Notre temps vaut celui des autres. savez-vous ? Vous auriez dû prendre mieux vos précautions et écheonner vos rendez-vous.

— Nous sommes venus à pied à Aubry mon frère et moi. Nous sommes en irons du meurtre à pied. Nous rentrerons à une belle heure à Locmariaque. Ça ne vous va-t-il pas ?

— Ça ne va pas, dit M. Loiseau, à qui son bon sens se révolta.

3e par la garantie écrite de M. Jacques Louvain, s'engageant à parler de ses fonds, le total de la dette, au lieu et place de son frère.

Il montra les pièces, prises au hasard, au fur et à mesure qu'il parlait.

— Voici, d'autre part, les titres et propriétés de la maison et des terres... d'autre part, l'acte de vente... Vous devez bien signer celui-ci. Il est convenu que vous cède à bail de trois ans, neuf, la maison et les terres moyennant une location annuelle de deux cents francs payables par semestre.

— Voici le bon. Vous le signez aussi. Par ainsi vous garderez votre maison et vos terres. Comme convenu, je s'engage à vous rendre maison et terres pour la même somme de trois mille francs, si vous me les payez avant six ans d'ici.

— Au delà je resterais définitivement propriétaire de l'immeuble et des champs. Enfin voici l'acte relatif aux barques cédées par M. François Louvain à M. le commandant Duroc.

— M. Jacques, à présent, n'a plus qu'à nous verser cinq mille francs. Angoulême, le 15 décembre 1935.

— Vous autres qu'êtes tous les deux... La voix toute trépidante. Signons. Comme je vous l'ai annoncé, ça peut être fait très vite si vous n'avez pas d'objections à fournir.

François se leva.

— Oui, oui, dit-il... les couteaux ont dû filer.

— Que signifie ? demanda M. Loiseau.

— Vous vous y connaissez. Je repris François. Bougre ! si on voulait se laisser faire, on vous saignerait sans qu'on s'en rende compte. Ça n'est pas de la sorte que je m'échignais sur la grue pour lui rendre du poison et parce que tout le meilleur de ma peine passait dans votre poche. J'estime que pendant ces trois années-là, j'ai versé par an plus de huit cents francs ; en tout, deux mille quatre cents francs.

— Vos huit mille francs, placés quatre pour cent, pendant sept ans vous auraient donné deux mille deux cents cinquante francs environ, pas plus.

— J'ai donc payé en trois ans les intérêts de l'argent reçu à un taux beaucoup plus élevé. Partant, je ne dois rien de plus que le capital. Huit mille francs. Voilà les vrais chiffres... Le reste est truqué.

— Comme vous arrangez ça ? M. Loiseau sans rien comprendre.

— A ma façon qui est la bonne ! répliqua François énergiquement.

— Vous croyez ?

— J'en suis sûr.

Et François regardant obliquement le commandant, reprit :

— Du reste, voyez-vous, monsieur Loiseau vous n'êtes ici que l'intermédiaire. Mon créancier, c'est M. Duroc. Qu'il nous dise ce qu'il en pense ? Je suis curieux de le savoir.

Le coup n'était pas maladroit. Le notaire s'empressa de le parer, il répliqua :

— Allons donc !